



N° 71
18 septembre 2000
Bimensuel

Le Courrier du DFJ n°6: les associations de parents d'élèves

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, vous est livré dans ce numéro avec un dossier consacré principalement aux deux associations de parents d'élèves actives dans le canton et au débat entretenu sur les missions de l'école vaudoise.



PHILIPPE MAEDER

Dans ce numéro



Le métro M2 s'expose à Lausanne **2**



25 postes vacants **6**



Concours Environnement + Jeunesse **9**



Les décisions de la quinzaine **10**



Lorenz Nussbaumer expose à La Cité **12**

La nouvelle loi sur le personnel cet automne au Grand Conseil

Le Conseil d'Etat a adopté les projets de loi sur le personnel et sur la Caisse de pensions. Le Parlement examinera sous peu ces deux textes qui concrétisent l'accord conclu le 28 janvier 2000 entre la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) et le Gouvernement.

Les partis politiques et la FSF ont déjà relu plusieurs fois ces projets. Le premier offre aux employés de l'administration un temps de travail réduit ou compensé, des congés parentaux et de formation ainsi que des droits individuels ou collectifs renforcés. Il est par ailleurs prévu de créer un Tribunal arbitral pour protéger les collaborateurs de l'Etat contre les éventuels abus qui dé-

couleraient de la suppression de la nomination. Le second projet propose une nouvelle répartition des cotisations, sans modification des rentes ou de l'âge de la retraite. **Pages 3 à 5**



SF/ARCHIVES COOPERATION

Pour ne pas perdre fil...

Quelques repères pour compléter l'information contenue dans les pages suivantes sur le projet de réforme du statut:

Sur Internet:

Le site de l'Etat (www.vd.ch) présente un dossier complet sur le statut sous les liens «thèmes actuels» ou «administration cantonale».

Dans La Gazette:

n°56: salaire au mérite; positions du Conseil d'Etat et des associations du personnel – n°57: les points de l'accord – n°59: la caisse de pension; la nomination – n°60: accord entre le Conseil d'Etat et la FSF, précisions – n°62: résultats de la consultation.

Le métro M2 débarque en plein centre ville

Photomontages, simulations 3D, maquettes et autres plans de tracé permettent de se faire une idée du projet de métro qui pourrait relier Ouchy et Epalinges. L'exposition s'est ouverte à l'occasion de la mise à l'enquête publique de l'ensemble du projet.

Grand projet du début de ce siècle pour le canton, le métro M2 Ouchy – Epalinges fait une première escale place de la Riponne à Lausanne. Une exposition a été créée à l'initiative du Département des infrastructures à l'occasion de la mise à l'enquête publique de l'ensemble du projet.

L'objectif de cette exposition est de présenter les divers aspects de ce chantier exceptionnel. Infographies, maquettes, photomontages, simulations 3D et textes ex-

plicatifs permettront aux visiteurs d'accéder aux informations les plus à jour sur ce passionnant dossier.

Dans une seconde salle, peuvent être consultés dans tous leurs détails les principaux plans nécessaires à la mise à l'enquête, résultat des travaux d'études minutieux menés depuis 1995.



Le futur métro M2 à la station CHUV.



La future station Riponne regroupera les accès au métro et au parking.

En outre, 14 bornes d'information, placées à l'endroit des 14 futures stations renseignent sur le projet.

Le Grand Conseil se prononcera sur la demande de crédit d'ouvrage au printemps prochain. Et c'est en juin 2001 que l'ensemble des Vaudois votera pour ce projet d'importance cantonale. Ce métro

constituera un maillon important du réseau de transports publics tant urbains que régionaux et nationaux: grâce à des interconnexions tout le long de la ligne avec la route, le train, les bus et les bateaux, M2 facilitera les déplacements en transports publics de quantité de Vaudoises et de Vaudois. Son objectif est de transporter chaque année 25 millions de voyageurs. C'est plus de 10 fois le nombre de personnes transportées par le Lausanne-Echallens-Bercher et 2 fois et demi les performances du TSOL-M1 qui relie le Flon aux Hautes Ecoles et à Renens.

M2 à travers le canton

Parallèlement à l'exposition à la place de la Riponne 10 (horaire ci-dessous), d'autres moyens de communication ont été élaborés afin d'aller à la rencontre des différentes régions du canton:

- une mini exposition M2, qui circulera au cours des prochains mois;
- une conférence avec audiovisuel donnée par un spécialiste du projet.

Ces deux éléments peuvent être mis à disposition sur simple demande au (021) 601 31 11 et des conférences peuvent également être organisées dans les départements et les services (voir aussi www.dinf.vd.ch).



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Joël Christin, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, François Huguenet, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



Cherche à louer: bel appartement au calme de 2,5 à 3,5 pièces, environ 70 à 75m², entre Cully et Préverenges, pour février-avril 2001.

E-mail: beatrice.engeli@etml.vd.ch ou tél. 021/311 38 58 (répondeur privé).

A louer: à Ovronnaz (station thermale), appartement de 135 m² + mezzanine (11 lits au total). Bas prix.

Tél. 021/636 01 58 (soir) ou 021/316 72 44 (prof.); e-mail: paul.graber@sr.vd.ch

A louer: à Lausanne, dans ancienne cave voûtée de La Mercerie propice à la conservation du vin, casiers à bouteilles, capacité environ 150 bt, 250 francs/casier/année. S'adresser au secrétariat des grâces et des achats, tél. 021/316 74 74.





Réforme du statut des fonctionnaires

Un projet conforme à l'accord conclu avec la FSF



ASL/PHILIPPE MAEDER

Les projets de loi sur le personnel et la Caisse de pensions seront soumis au Grand Conseil cet automne.

En voici les points forts.

L'accord conclu avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) en janvier 2000 et approuvé par la majorité des collaborateurs de l'Etat au printemps dernier a directement inspiré les projets de loi soumis au Grand Conseil.

Deux projets sont nés de cet accord: un projet de nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et un projet de modification de certaines dispositions de la Caisse de pensions (CPEV).

Ces deux projets ont fait l'objet d'une audition des partis politiques représentés au Grand Conseil et de trois séances de relecture avec la FSF. Le projet relatif à la caisse de pensions a également été soumis aux organes de la CPEV.

Ces deux projets feront naturellement l'objet d'un débat au Grand Conseil, au cours duquel les partis pourront faire valoir leurs points de vue et leurs sensibilités. Mais tout a été fait par le Conseil d'Etat pour

que l'accord conclu avec la FSF soit transcrit le plus fidèlement possible dans les projets.

Les principaux avantages

La réforme négociée avec la FSF et proposée au Grand Conseil sous forme de projet de loi présente de nombreux avantages pour les collaborateurs. Ses éléments principaux sont présentés en page 4 et 5.

SPEV

Le calendrier de la réforme

① Automne 2000 Débat au Grand Conseil

Le projet de réforme du statut de la fonction publique sera soumis cet automne au Grand Conseil.

② Mars 2001 Votation populaire

La votation populaire sur l'aspect constitutionnel de la réforme (suppression de la nomination) pourrait avoir lieu le 4 mars 2001. De même que le vote sur un éventuel référendum lancé contre le projet.

③ 2001 Entrée en vigueur

En cas d'acceptation en votation populaire, la réforme entrerait en vigueur progressivement, à partir du 1^{er} juillet 2001.

L'adieu au Statut

Dans peu de temps, le vénérable Statut des fonctions publiques cantonales aura vécu. Après de longues années de tâtonnements, de manifs, de négociations, la nécessité d'une révision a fini par s'imposer. Le projet que vient de publier le Conseil d'Etat semble être le bon. Financièrement indolore pour l'Etat, fruit d'un accord entre le gouvernement et la Fédération des sociétés de fonctionnaires, soutenu dans ses principes par une majorité des collaborateurs qui ont participé à la consultation de ce printemps, il a tout pour séduire une majorité du Grand Conseil. Et comme pour marquer de solennité le passage de l'ère du Statut à celle de la Loi sur le personnel, le peuple devra voter, pour dire s'il accepte de rayer de la constitution cantonale le terme de nomination.

Matériellement, le changement sera modeste. La généralisation de la cinquième semaine de vacances, la semaine de 41 heures 30 ou le congé parental sont des mises à jour plutôt que des avancées sociales spectaculaires. Les modifications du régime de la Caisse de pensions sont assez progressives pour n'avoir pratiquement aucun effet perceptible sur les salaires nets des employés et sur les rentes des retraités. Les nouvelles dispositions sur la cessation des rapports de service sont équilibrées par l'instauration d'un tribunal arbitral qui devrait suffire, par sa seule existence, à prévenir tout licenciement abusif. On est loin, très loin de «démantèlement social» ou du «néolibéralisme» dénoncés par la langue de bois des irréductibles opposants à l'accord signé entre la FSF et le Conseil d'Etat.

Le vrai changement viendra, si tout va bien, des nouvelles dispositions touchant la qualité du travail et des rapports de travail: la généralisation de l'entretien d'évaluation, l'encouragement à la mobilité, l'intensification de la formation permanente. Nous avons là les instruments d'une nouvelle culture d'entreprise où les employés seront à la fois plus autonomes et mieux outillés pour répondre à aux besoins des usagers. Ce changement peut, si nous le voulons, favoriser le développement des vertus républicaines qui fondaient l'ancien Statut; elles continueront à donner son sens et sa dignité au service public.

Laurent Rebeaud



Mise au point

Dans son édition de septembre 2000, le journal du SSP-VPOD a consacré un important article au projet de réforme du statut de la fonction publique sous le titre «Plus dure sera la loi». En cherchant à faire croire que le projet s'éloigne de l'accord conclu avec la FSF, cet article contient en outre un certain nombre d'inexactitudes.

Représentation du personnel

L'article affirme par exemple que «la liberté d'assistance et de représentation pour le personnel ne figure nulle part dans le projet». Or le projet prévoit notamment la représentation du personnel:

- au sein de la commission paritaire (article 9 du projet);
- par l'intermédiaire de commissions du personnel dans chaque département, grand service ou entité administrative (article 11);
- par les associations faitières du personnel (article 13).

Automatismes salariaux

L'article affirme encore que «le principe des automatismes salariaux (indexation et augmentations annuelles) disparaît totalement». Or le projet dit textuellement ceci sur les augmentations annuelles: «Au début de chaque année civile et après au moins six mois d'activité, le collaborateur obtient une augmentation annuelle, jusqu'au maximum de la classe de la fonction qu'il occupe.» (article 26, 2^e alinéa).

Quant à l'indexation des salaires, l'article 25 du projet prévoit que «le Conseil d'Etat adapte l'échelle des salaires au coût de la vie le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre de l'année écoulée.»

Droit de grève

L'article du SSP-VPOD prétend enfin que le projet de loi va à l'encontre de la nouvelle Constitution fédérale en matière de droit de grève. C'est faux. Conformément à la Constitution fédérale, le projet de loi prévoit le droit de grève en précisant les conditions dans lesquelles il peut s'exercer.

SPEV

Les points forts de la nouvelle loi

Un temps de travail réduit ou compensé



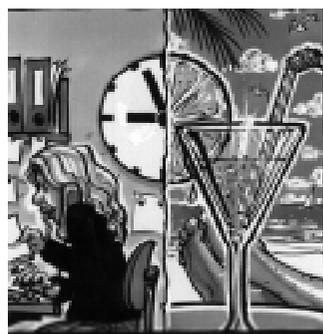
- Une réduction du temps de travail hebdomadaire de 42h30 à 41h30, sans réduction de salaire
- Une semaine de vacances supplémentaire pour les collaborateurs âgés de 20 à 50 ans (5 semaines). Une heure de moins par semaine et une semaine de vacances en plus représentent

une diminution de 4,5% du temps de travail.

- Le travail de nuit est compensé en temps à 120%. Dans les secteurs où cela se révélera nécessaire, des postes de travail supplémentaires seront créés pour compenser les effets de la réduction du temps de travail.

Des congés parentaux et de formation

- Un crédit-temps de formation pour tous les collaborateurs. Ce crédit-temps est de trois jours par an pour tous les collaborateurs. Il sera consacré à une formation complémentaire choisie d'entente avec le responsable.



- De nouveaux congés payés, facilitant la vie des collaborateurs et de leurs familles:
 - congé pour maladie de tout enfant âgé de moins de 12 ans (5 jours par an accordé à la mère ou au père),

- congé d'adoption (deux mois accordés à la mère ou au père),
- congé d'allaitement (un mois à la suite du congé de

maternité, sur présentation d'un certificat médical)

- congé de paternité (5 jours dans les deux mois qui suivent la naissance de l'enfant).

Un congé parental non payé est en outre accordé, sur demande, au père ou à la mère de tout enfant de moins de 12 ans. Sa durée est en principe d'une année. A la fin du congé, la collaboratrice ou le collaborateur retrouve un poste de niveau équivalent.

Des droits individuels ou collectifs renforcés

Les droits individuels ou collectifs des collaborateurs de l'Etat sont élargis et renforcés dans les domaines suivants:

- accès à son propre dossier;
- protection de la personnalité;
- liberté du choix de domicile, sauf exceptions liées aux exigences particulières de certaines fonctions;
- mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement;

- généralisation des commissions du personnel dans chaque département ou grand service;

- commission paritaire (COPAR) pour traiter des conflits collectifs;

- instauration d'un Tribunal arbitral, autorité judiciaire indépendante, chargée de trancher tous les conflits individuels

(voir encadré page suivante).



Nouvelle loi sur la Caisse de pensions

Pas de changement pour les retraites jusqu'à 120'000 francs. Les cotisations passent de 8 à 9% du salaire assuré.



Les prestations de la caisse restent élevées et continuent d'offrir de nombreux avantages par rapport aux autres caisses de pensions.

Ce qui ne change pas

1. Le droit à la retraite complète est maintenu dès 60 ans en général et dès 57 ans pour certaines professions (gendarmes, instituteurs, infirmières), dès lors que le collaborateur a 35 ans de cotisations à la caisse de pensions.

2. Le montant des rentes acquises est préservé.

3. La rente de retraite reste fixée à 60% du dernier salaire cotisant pour tous les salaires allant jusqu'à 120'000 francs par an.

Ce qui change

1. La part des cotisations des collaborateurs à la caisse de retraite passe de 8% à 9%, alors que la part de l'Etat diminuera parallèlement pour passer de 16% à 15%.

2. La déduction de coordination, basse actuellement (elle est égale au montant de la rente minimale AVS, soit 12'060 francs), est main-

tenue pour les salaires inférieurs ou égaux à 60'000 francs par an. Mais elle est légèrement augmentée pour les autres (avec un plafond fixé à 18'090 francs).

3. La part du salaire supérieure à 120'000 francs par an est assurée selon le système de la primauté des cotisations (au lieu du système de primauté des prestations qui prévaut jusqu'à ce montant). Le système de la primauté des cotisations peut être comparé à un compte épargne: chaque collaborateur bénéficie d'un compte individuel tenu par la caisse en fonction des versements effectués.

La répartition des cotisations (9% pour le collaborateur, 15% pour l'Etat) reste favorable au personnel de l'Etat de Vaud.

La neutralité des coûts

La neutralité des coûts de l'ensemble de la réforme a été très minutieusement examinée.

La neutralité des coûts, cela signifie que les moyens financiers mis à disposition des ressources humaines de l'Etat ne sont ni réduits ni augmentés et que des économies compensent les dépenses supplémentaires.

Les coûts

Ils sont essentiellement liés à:

- la réduction du temps de travail hebdomadaire et aux nouveaux congés,
- aux 5 semaines de vacances pour tous,
- à la compensation des heures de nuit,
- au droit à la formation.

Les économies

Elles sont dues pour l'essentiel à:

- l'étalement des augmentations annuelles sur 20 ans au lieu de 15,
- la nouvelle répartition des cotisations à la Caisse de pensions entre l'Etat et les collaborateurs.

Evaluation coûts – économies

Ces coûts et ces économies ont fait l'objet, par le Service du personnel de l'Etat de Vaud, d'une évaluation globale et d'un examen de détail avec certains services-test. Un mécanisme de suivi des effets de la réforme et de son entrée en vigueur progressive a été mis au point afin de se prémunir contre tout dérapage.

Innovation importante: le tribunal arbitral

Avec la suppression de la nomination, comment seront réglés les éventuels conflits entre l'Etat et ses collaborateurs, en particulier lors d'un licenciement?

Afin de protéger les collaborateurs contre tout abus, un Tribunal arbitral sera créé. Toute personne dont le contrat serait résilié pourra recourir auprès de cette nouvelle instance. D'une manière générale, toute contestation relative à l'application de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud ou de la loi sur l'égalité entre hommes et femmes pourra être portée devant le

Tribunal arbitral.

Ce tribunal sera indépendant de l'administration, composé de manière paritaire et présidé par une personne neutre. Concrètement, le Tribunal arbitral sera composé de magistrats de l'ordre judiciaire nommés par le Tribunal cantonal. Pour l'examen de chaque cause qui lui sera soumise, le Tribunal arbitral sera constitué par un magistrat ainsi que par un ou deux représentants du Conseil d'Etat et d'un ou deux représentants des associations du personnel (articles 14 à 16 du projet de loi).

L'entretien d'appréciation: ce que dit le projet de loi

«En principe une fois dans l'année, le travail du collaborateur fait l'objet d'un entretien d'appréciation. L'entretien a pour but de procéder à une évaluation de la qualité du travail du collaborateur. Il peut déboucher sur un complément de formation. Les constatations sont consignées par écrit.

»Dans des cas excep-

tionnels et avec l'accord du responsable de l'évaluation, le collaborateur peut se faire accompagner d'une personne de confiance de son entité administrative. La personne de confiance n'intervient de quelque manière que ce soit.

»En cas de désaccord sur le constat ou la procédure, le collabo-

rateur évalué peut saisir le supérieur du responsable de l'évaluation. Si le désaccord persiste, il peut saisir le Tribunal arbitral dont l'examen est limité à la légalité et à l'arbitraire s'agissant de l'appréciation.» (texte intégral de l'article 36 du projet de loi).

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Délai de candidature: 2 octobre 2000

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Chef/fe de projet de recherche «plan qualité» pour la Démarche de Modernisation de l'Etat 100%

Mission: assumer des responsabilités dans les domaines ISO et EFQM: direction de plusieurs projets de front, formation des répondant-e-s dans les services, suivi des évolutions méthodologiques dans le domaine de la qualité (cl. 25-28).

Profil: formation universitaire doublée d'un perfectionnement en management par la qualité (TQ III ou équivalent) ou d'une formation dans le domaine de la qualité totale selon EFQM. Pratique professionnelle de 3 ans environ. Expérience dans la conduite de projets qualité, idéalement dans le domaine des services. Personnalité dynamique, entreprenante, orientée résultats, ayant l'esprit de décision, le sens de la communication et de l'enseignement didactique. Maîtrise des outils informatiques et bonnes connaissances d'anglais.

Renseignements: Marc Bugnon, tél. 021/316 25 46.

Adresse: réf. 2268, Démarche de Modernisation de l'Etat, M. J.-P. Bezat, BAP, 1014 Lausanne.

Bibliothécaire B auprès de la Bibliothèque cantonale et universitaire à Dorigny 50%

Mission: assurer la gestion des périodiques électroniques: prospection, suivi des abonnements, configuration des accès électroniques, catalogage sur VTLS.

Profil: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent, ou expérience professionnelle en qualité de premier assistant de bibliothèque. Passion pour les NTIC, maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Filemaker et Internet (navigation et création de pages Web: htm, etc...). Connaissance de l'anglais et de l'allemand; dynamisme, polyvalence, sens de l'organisation et aptitude à travailler de manière autonome aussi bien qu'à collaborer au sein d'une petite équipe.

Renseignements: Françoise Khenoune, tél. 021/692 48 04

Adresse: réf. 2270, Bibliothèque cantonale et universitaire, administration du personnel, Mme O. Farman, 1015 Lausanne

DEC

Département de l'économie

Secrétaire auprès de l'Office cantonal de la police du commerce 100%

Mission: activité d'inspecteur/trice de la police cantonale du commerce. Procéder aux inspections administratives requises, notamment dans les exploitations de jeux, les établissements publics, les agences matrimoniales et tout autre lieu dont l'activité est soumise à autorisation. Rédaction des rapports y relatifs et traitement du courrier afférent à ces dossiers (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent avec environ 6 ans de pratique. Connaissance des lois en matière de police du commerce ou formation dans un corps de police souhaitée. Connaissance de Word et d'Excel. Capacité d'analyse et de rédaction, aisance de contact. Permis de conduire et véhicule indispensables.

Renseignements: Anne-Lise Moullet, tél. 021/316 46 01.

Adresse: réf. 2273, Office cantonal de la police du commerce, Mme A.-L. Moullet, BAP, Av. des Casernes 2, 1014 Lausanne.

Remarque: Prière de joindre un extrait du casier judiciaire au dossier.

Juriste auprès de l'Office cantonal de la police du commerce 50%

Mission: rédaction des textes légaux et administratifs relatifs à la police du commerce. Gestion des questions juridiques en relation avec ce domaine (cl. 24-28).

Profil: licence en droit mention droit suisse avec quelques années de

pratique. Bonne capacité rédactionnelle, maîtrise de Word.

Renseignements: Anne-Lise Moullet, tél. 021/316 46 01.

Adresse: réf. 2275, Office cantonal de la police du commerce, Mme A.-L. Moullet, BAP, Av. des Casernes 2, 1014 Lausanne.

Remarque: Prière de joindre un extrait du casier judiciaire au dossier.

Juriste auprès de l'Office cantonal de la police du commerce 100%

Mission: rédaction des textes légaux et administratifs relatifs à l'exploitation des jeux d'argent. Gestion des questions juridiques en relation avec les jeux d'argent et le traitement des dossiers de courtage international (cl. 24-28).

Profil: licence en droit mention droit suisse avec quelques années de pratique.

Renseignements: Anne-Lise Moullet, tél. 021/316 46 01.

Adresse: réf. 2274, Office cantonal de la police du commerce, Mme A.-L. Moullet, BAP, Av. des Casernes 2, 1014 Lausanne.

Remarque: Prière de joindre un extrait du casier judiciaire au dossier.

Employé-e d'administration (aide-comptable) auprès du Secrétariat général 70%

Mission: valider les opérations passées par les services du département. Effectuer des recherches et fournir les compléments d'informations nécessaires à la bonne tenue des dossiers comptables. Venir en support aux comptables du département. Rédiger de manière autonome des correspondances internes et établir des documents administratifs, tableaux et graphiques (cl. 10-12)

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Fiabilité, précision. Maîtrise des applications comptables de l'Etat de Vaud (Procofiév, Zadig, AGIR), Excel et Word

Renseignements: Guy Drouin, tél. 021/316 60 15

Adresse: réf. 2291, Secrétariat général du Département de l'économie, M. M. Bonzoms, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne

DFIN

Département des finances

Responsable de la section Inspection fiscale auprès de l'Admin. cantonale des impôts 100%

Mission: direction de l'inspection fiscale de l'Administration cantonale des impôts; élaboration d'une politique de contrôle et évaluation de son efficacité; coordination des enquêtes avec les administrations fiscales cantonales et fédérales (HC).

Profil: expérience confirmée avec réalisations à l'appui de dirigeant-e dans le domaine du contrôle de gestion, de l'expertise comptable et de l'analyse financière. Autonomie, expérience de la conduite de personnel, sens élevé des responsabilités, capacité de négociation et de coordination.

Renseignements: Jean-Marie Brandt, tél. 021/316 20 42.

Adresse: réf. 2267, Administration cantonale des impôts, Mme D. Immer, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

Adjoint-e du chef de projet informatisation fiscale auprès de l'Administration cantonale des impôts

Mission: seconder le chef de projet dans sa mission de direction générale du projet d'informatisation fiscale; réaliser des études et des points de situation, rechercher des solutions, planifier; suivre les plannings et coordonner le déroulement des projets, soutenir les RPU; organiser, préparer et suivre les tests en collaboration avec les RPU (cl. 26-28)

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent et expérience professionnelle en qualité de chef/fe de projet utilisateurs dans le domaine fiscal ou jugé équivalent. Bon/ne négociateur/trice. Entregent, efficacité et sens réel de la qualité de service.

Renseignements: Gérard Weber, tél. 021/316 21 12

Adresse: réf. 2269, Administration cantonale des impôts, Mme D. Immer, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

Employé-e d'administration auprès de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: collaborer au bon fonctionnement du service contentieux d'un important office, notamment dans la gestion et le suivi des dossiers, ainsi que le traitement des réquisitions de poursuites et contact avec les contribuables (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. La préférence sera donnée à une personne dynamique, motivée, précise et consciencieuse, au bénéfice de quelques années d'expérience dans le domaine du contentieux.

Renseignements: Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01

Adresse: réf. 2281, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

Employé-e d'administration auprès de l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: en sus des tâches courantes concernant l'enregistrement et le traitement des dossiers, le ou la candidat-e aura également pour mission de former les collaborateurs/trices ainsi que les apprenti-e-s (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou certificat fédéral de capacité d'employé de bureau (2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. La préférence sera donnée à une personne dynamique, motivée, autonome, aimant les contacts et apte à diriger une petite équipe et assurer ainsi le bon fonctionnement du service saisie et classement de la chancellerie.

Renseignements: Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01

Adresse: réf. 2285, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

Employé-e d'administration auprès de l'Administration cantonale des impôts 50%

Mission: assurer la gestion du secrétariat de la section des gains immobiliers, droits de mutations, successions et donations (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau (2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. La préférence sera donnée à un-e candidat-e dynamique, autonome, précis-e et ayant une expérience dans une étude de notaire. Connaissances informatiques (Word/Excel), bonne rédaction et goût pour les chiffres (cl. 10-12).

Renseignements: Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01

Adresse: réf. 2284, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

Employé-e d'administration auprès de l'Administration cantonale des impôts 50%

Mission: contrôler la facturation ainsi que les encaissements pour toutes les catégories d'impôts de la Recette des Personnes Morales ainsi que l'émission et la correction des acomptes. Classement et gestion des arrêtés comptables.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. La préférence sera donnée à un-e candidat-e dynamique, autonome, apte à prendre des responsabilités et au bénéfice d'une expérience dans le domaine comptable.

Renseignements: Brigitte Panchaud, tél. 021/316 24 01

Adresse: réf. 2280, Administration cantonale des impôts, Mme B. Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177, 1018 Lausanne 18.

DINF Département des infrastructures

Adjoint-e A auprès du Service de l'aménagement du territoire 100%

Mission: diriger la section «Aménagement des régions et des communes» (19 personnes) dans le but d'assurer le suivi aux niveaux communal et régional des objectifs de l'aménagement du territoire. Mettre en évidence, à l'intention de la direction du service, les problèmes qui ressortent de la pratique courante et contribuer à la recherche de solutions (cl. 29-32)

Profil: titre universitaire en architecture, expérience de plusieurs années en aménagement du territoire et en urbanisme. Connaissance de la législation et des procédures relatives à l'aménagement du territoire. Expérience

de direction et de travail en équipe. Sens de la négociation et des relations publiques. Capacités d'écoute et de communication développées. Bonne connaissance du canton et de ses institutions.

Renseignements: Nicole Surchat, tél. 021/316 74 44

Adresse: réf. 2290, Service de l'aménagement du territoire, M. J.-A. Conne, Av. de l'Université 3, 1014 Lausanne

Adjoint-e au chef de centre auprès du Centre d'entretien des routes nationales d'Yverdon 100%

Mission: organiser, planifier et coordonner les équipes d'entretien; contrôler les travaux exécutés; collaborer à la gestion des ressources humaines, financières, ainsi qu'à la gestion administrative et à celle du matériel; être intégré-e à un système de piquet avec horaire irrégulier (cl. 21-23).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec environ 12 ans de pratique professionnelle. Expérience dans le domaine de la construction ou du génie civil et dans la conduite d'équipe; pratique de l'informatique (Word, Excel, Powerpoint et éventuellement Arcview).

Remarque: être domicilié-e à 15 min. au maximum du lieu de travail.

Renseignements: Jacques Grand, tél. 024/423 83 61.

Adresse: réf. 2250, Service des routes, Centre d'entretien des routes nationales, M. J. Grand, Rte de Lausanne 30, CP 302, 1401 Yverdon-les-Bains.

Adjoint-e au chef de centre auprès du Centre d'entretien des routes nationales de Rennaz 100%

Mission: organiser, planifier et coordonner les équipes d'entretien; contrôler les travaux exécutés; collaborer à la gestion des ressources humaines, financières, ainsi qu'à la gestion administrative et à celle du matériel; être intégré-e à un système de piquet avec horaire irrégulier (cl. 21-23).

Profil: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec environ 12 ans de pratique professionnelle. Expérience dans le domaine de la construction ou du génie civil et dans la conduite d'équipe; pratique de l'informatique (Word, Excel, Powerpoint et éventuellement Arcview)

Remarque: être domicilié-e à 15 min. au maximum du lieu de travail.

Renseignements: Pierre-Yves Gruaz, tél. 021/967 15 71.

Adresse: réf. 2251, Service des routes, Centre d'entretien des routes nationales, M. P.-Y. Gruaz, CP 28, 1847 Rennaz.

Chauffeur/euse des routes nationales au Service des routes 100%

Mission: conduire des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et autoroutes. Effectuer des travaux d'entretien (zones vertes, balayage et nettoyage d'ouvrages, curage de canalisations, service hivernal, etc.). Poser des signalisations. Etre intégré-e au service hivernal et à un système de piquets et horaires irréguliers (cl. 9-11).

Profil: âgé-e de 20 ans au moins, permis de conduire pour poids lourds et remorque.

Remarque: être domicilié-e dans un rayon de 12km au maximum et à 15 minutes au maximum du Centre d'entretien de La Blécherette.

Renseignements: L.-D. Martin, tél. 021/316 76 00

Adresse: réf. 2287, Centre principal d'entretien des routes nationales, La Blécherette, 1014 Lausanne

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Secrétaire auprès du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation 100%

Mission: assurer l'organisation d'un secrétariat d'établissement scolaire (répartition et contrôle du travail de trois à quatre personnes) gestion et suivi administratifs des dossiers, tenue de l'échéancier général, tenue et responsabilité de la comptabilité. Collaborer avec le directeur dans ses tâches administratives (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, capacité à effectuer tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Sens de l'organisation et de l'initiative, maîtrise de l'orthographe, aptitude à rédiger de la correspondance, maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, Filemaker), bonnes connaissances en comptabilité usuelle (expérience de Procofiév utile). Sens des responsabilités et des relations humaines, autorité naturelle, sens de l'accueil, facilité de communication, pondération, discrétion, précision, aptitude à gérer son temps de travail en fonction des besoins dictés par la vie d'une école.

Renseignements: Pierre Marc Burnand, tél. 021/619 17 18

Adresse: réf. 2286, Gymnase Auguste Piccard, M. Burnand, Ch. de Bellerive 16, CP 100, 1000 Lausanne 6

Secrétaire auprès de la Haute école pédagogique vaudoise 100%

Mission: collaborer à la mise en place de la direction de la HEP. Gestion et suivi administratifs des dossiers généraux (phase de mise en œuvre et phase opérationnelle de la HEP). Tenue de l'échéancier général. Gestion et suivi de l'information aux différentes sections de la HEP. Collaborer à toutes les tâches administratives du directeur, notamment dans le domaine des relations extérieures. Suivi administratif des travaux du Conseil de direction de la HEP (cl. 15-18).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Capacité à effectuer tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Maîtrise du français (rédaction, prise de notes, procès-verbaux). Maîtrise d'au moins deux langues étrangères, dont l'allemand. Maîtrise des outils informatiques (traitement de texte et tableurs). Sens de l'organisation et de l'intendance. Sens des responsabilités et des relations humaines. Autorité naturelle, entretient, imagination et discrétion, intérêt pour la formation d'adultes et/ou l'école.

Renseignements: Daniel Noverraz, tél. 021/619 13 90 ou 92

Adresse: réf. 2240, Haute école pédagogique vaudoise, M. D. Noverraz, Villa Beauregard, Av. de Cour 25, 1007 Lausanne.

Employé-e d'administration auprès du Service de la formation professionnelle 50%

Mission: effectuer correspondance et travaux relatifs à l'organisation des examens de fin d'apprentissage au sein d'une équipe jeune, active et motivée (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) et quelques années de pratique professionnelle. Maîtrise des logiciels Word et Excel – faculté à travailler de manière indépendante – grande précision et disponibilité – résistance au stress.

Renseignements: M. A. Marendaz, tél. 021/316 63 67

Adresse: réf. 2272, Service de la formation professionnelle, M. A. Marendaz, Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne.

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Contrôleur/euse de station d'épuration au Laboratoire du Service des eaux, sols et assainissement à Epalinges 20%

Mission: effectuer la saisie et l'exploitation des débits horaires enregistrés dans les stations d'épuration. Peut être appelé-e à aider aux prélèvements de la section (cl. 15-18)

Profil: CFC de laborantin ou CFC jugé utile à l'exercice de la fonction. Plusieurs années de pratique professionnelle. Permis de conduire (cat. b). Formation et expérience en électronique et informatique de gestion.

Renseignements: MM. Fiaux ou Vioget, tél. 021/316 71 81

Adresse: réf. 2282, Laboratoire du Service des eaux, sols et assainissement, Ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges.

Employé-e d'administration auprès de la Police cantonale 50%

Mission: effectuer de la saisie des données informatiques, de la correspondance diverse ainsi que des tâches particulières selon cahier des charges (cl. 10-12).

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC d'employé-e de bureau (formation de 2 ans) et pratique professionnelle de 5 ans. Capacité à travailler en équipe. Bonne rédaction et orthographe sûre. Sens des responsabilités. Pas d'inscription au casier judiciaire. Discrétion.

Remarque: bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilité de parcage. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transports publics à proximité).

Renseignements: Frédéric Dupuis, tél. 021/644 82 15

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bureau du recrutement et de la mobilité
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Economiste - contrôleur/euse de gestion - auprès du Service de prévoyance et d'aide sociales 100%

Mission: assister les Centres sociaux régionaux et les sections du Service de prévoyance et d'aide sociales dans l'évaluation des situations financières des indépendants et de l'influence de celles-ci sur l'octroi d'aides sociales (cl. 24-28).

Profil: Licence en sciences économiques, diplôme de l'ESCEA ou de contrôleur/euse de gestion, ou titre jugé équivalent et quelques années d'expérience professionnelle dans la révision comptable, fiduciaire et le contrôle de gestion. Connaissance de la gestion des organisations. Maîtrise des outils de gestion informatique.

Renseignements: Christian Rinderknecht, tél. 021/316 52 40

Adresse: réf. 2279, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. D. Gasser, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne

Economiste - contrôleur/euse de gestion - auprès du Service de prévoyance et d'aide sociales 100%

Mission: assurer le contrôle de gestion et celui des procédures sociales au sein des Centres sociaux régionaux et autres organes d'application de l'aide sociale vaudoise (cl. 24-28).

Profil: Licence en sciences économiques, diplôme de l'ESCEA ou de contrôleur/euse de gestion, ou titre jugé équivalent et quelques années d'expérience professionnelle dans la révision comptable, fiduciaire et le contrôle de gestion. Expérience dans la révision comptable, fiduciaire. Maîtrise des outils de gestion informatique (Word, Excel, Lotus Notes). Connaissance des régimes sociaux vaudois.

Renseignements: Christian Rinderknecht, tél. 021/316 52 40

Adresse: réf. 2067, Bureau du recrutement et de la mobilité, M. D. Gasser, Rue Caroline 4, 1014 Lausanne

OJV Ordre judiciaire vaudois

Secrétaire-juriste à l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de l'Est vaudois à Vevey 100%

Mission: assurer la rédaction d'ordonnances de clôture d'enquête (ordonnance de renvoi) devant l'autorité de jugement, de condamnation et de non-lieu. Réaliser des recherches juridiques et jurisprudentielles (cl. 22-25).

Profil: Licence en droit. Facilité de rédaction. Pratique de la dactylographie. Facilité d'adaptation. Aptitude à travailler de manière précise et autonome.

Renseignements: M. P. Veillon, tél. 021/923 13 50

Adresse: Réf. 2288, Monsieur le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de l'Est vaudois, Quai Maria-Belgia 18, 1800 Vevey

Spéc. d'opérations A, B ou C, ou empl. d'admin. pour l'Office des faillites de l'arrond. de Lausanne-Est 100%

Mission: contacts avec le public, en rapport avec la loi sur la poursuite et la faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et administratifs au bureau.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Connaissances informatiques souhaitées. L'attestation de perfectionnement et une expérience d'environ 3 ans offrent l'accès à la fonction de spécialiste d'opérations. Le nombre d'années d'expérience au sein d'un OP en qualité de spécialiste d'opérations détermine le niveau de fonction (C, B ou A).

Remarque: le-la titulaire sera appelé-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.

Renseignements: M. J. Reymond, tél. 021/316 66 05.

Adresse: réf. 2271, Monsieur le Préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Est, Ch. de Trabandan 28, 1014 Lausanne.

Les classes vaudoises sont invitées à revisiter leur environnement

Pour sa huitième édition, le concours Environnement + Jeunesse s'ouvre à tous les cantons romands. Cette année, le thème retenu vise à intéresser les élèves à se situer dans leurs paysages immédiats.

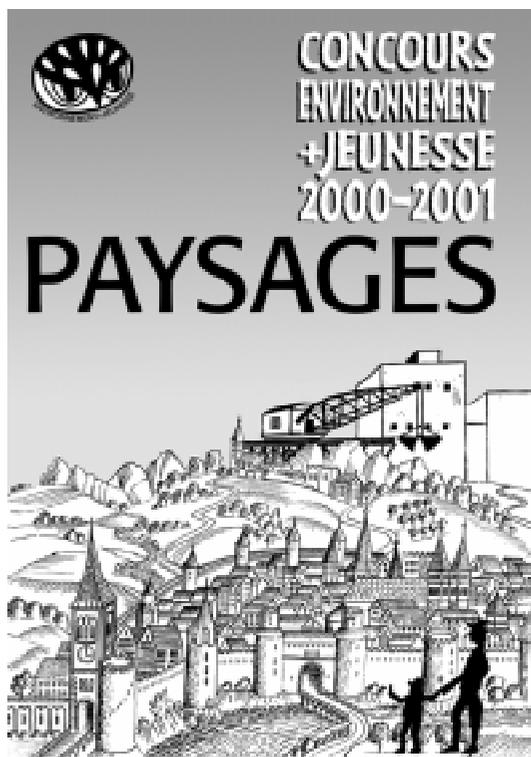
Créé en 1986 par Pierre Cevey, alors Conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique, *Environnement + Jeunesse* vise à développer les aptitudes des élèves à vivre en harmonie avec leur milieu.

Les responsables du concours souhaitent, en effet, poursuivre la démarche initiée lors des précédentes éditions. Ils proposent un thème qui puisse parler à tous les élèves et qui permette un traitement varié: scientifique, géographique, historique, artistique. Toutes ces approches sont fructueuses et permettent de prendre appui sur les différentes disciplines enseignées dans nos écoles. Bien plus, le thème retenu s'intègre parfaitement dans un travail ou un projet interdisciplinaire.

L'intégration de ce concours aux activités scolaires est donc une occasion à ne pas manquer pour les enseignants et leurs élèves. En juillet, une première documentation est parvenue aux établissements scolaires du canton, suivie d'une seconde distribution – davantage centrée sur les maîtres de classe et les élèves – début septembre.

Un projet pour la classe ...

Si la diffusion de cette information a été aussi généreuse, c'est qu'il apparaît que l'activité proposée s'intègre à merveille dans le déroulement de l'année scolaire et développe une dynamique profitable à la



vie de classe. En effet, le thème retenu donne aux élèves la chance de prendre conscience de leur environnement en intégrant leur démarche dans le concret: se situer dans un paysage, ce n'est pas seulement en faire une lecture, c'est aussi interroger – soi-même et les autres, archives, témoins d'hier et d'aujourd'hui – pour remodeler son cadre de vie à sa guise, selon son imagination, ses goûts et ses valeurs ... Sur le terrain, les

élèves sont tour à tour enquêteurs, journalistes; de retour en classe, les voici rédacteurs, graphistes, artisans ... Toutes ces activités permettent aux élèves de mener une activité par la prise en compte des multiples facettes d'un vrai travail d'exploration: en ce sens, il représente un projet pédagogique stimulant et bienvenu.

Deux règles essentielles

Ce travail sur le terrain est essentiel. C'est la raison pour laquelle les responsables du concours tiennent à la règle de proximité: l'étude doit pouvoir être réalisée dans le voisinage du domicile, de l'école ou d'un camp. Il est en effet primordial que les concurrents fassent des observations, des interprétations et des recherches personnelles, en se référant à une documentation spécialisée; mais, le but est de présenter un travail qui soit le fruit d'une exploration ou d'une création artistique originale et ne résulte en aucun cas d'une compilation d'ouvrages existants.

Intéressés, mais pas informés?

Le délai des inscriptions vaudoises, avec une brève description du projet choisi, est fixé au 27 octobre 2000; celui de la remise des travaux au 27 avril 2001.

Chaque direction d'établissement et le Département de la formation et de la jeunesse (Mme Rothen, tél. 021/316 30 09) sont à disposition pour tout renseignement.

*Philippe Heubi, président
Environnement + Jeunesse*

Participation romande

Si la première édition de 1986/87 ne concernait que les écoliers vaudois, le concours s'ouvre l'année suivante aux élèves du canton de Neuchâtel et de la partie francophone du canton de Berne.

Dès les années 90, un thème est imposé: *L'eau* (1990/91), *Hier et demain* (1992/93), *Pour que vive ma rue* (1994/95).

A l'occasion de sa sixième édition – dont le thème était *Arbracadabra* –, le concours s'ouvre aux classes genevoises.

Avec *Energies*, en 1998/99, les cantons du Jura et du Valais participent pour la première fois au concours.

Cette année, le canton de Fribourg s'associe au concours permettant ainsi à tous les élèves de la Suisse romande d'y participer.

F. Loi Zedda, secr. général du DFJ

Résultats et prix

Dès l'origine, le concours a été ouvert à tous les élèves, de l'école infantine à la fin de la scolarité obligatoire. Pour le palmarès, des groupes d'âge sont constitués dans chacune des trois catégories du concours: classe – groupe – individuel.

Traditionnellement, les lauréats sont invités à la cérémonie de remise des prix et à l'exposition des travaux primés. Pour la huitième édition, cette manifestation se déroulera en juin 2001 dans un endroit exceptionnel, en rapport avec le thème du concours.



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Dangers naturels: création d'une commission cantonale

Une commission cantonale en matière de dangers naturels, composée de 7 services de l'administration et de l'ECA, assumera toutes les tâches de coordination inter-services en matière de dangers naturels, à savoir les avalanches, inondations, glissements de terrain, chutes de pierres et laves torrentielles. Elle fonctionnera également comme comité de pilotage du projet «établissement des cartes de dangers dans le canton de Vaud», dont la première étape (pré-étude) sera financée par l'ECA.

Daniel Berner, délégué à l'environnement, 021/316 75 77

DFIN

Département des finances

Direction, planification et stratégie informatiques: désignation d'un chef ad interim

Suite à la démission de M. Claude Pasche en qualité de chef de la DPSI, le Conseil d'Etat a décidé de confier la direction ad interim du service à Mme Yvonne Winteler dès le 1^{er} septembre 2000. Ingénieur diplômé EPFL, Mme Winteler travaille à la DPSI depuis septembre 1998. Durant cette période, elle a œuvré à plusieurs projets transversaux menés par la DPSI tels que notamment le projet Integris de collaboration informatique avec une entreprise bernoise ou encore la mise en place de la nouvelle organisation informatique dans deux départements.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Conditions minimales de reconnaissance des écoles supérieures

Dans sa réponse au Département fédéral de l'économie et en attendant la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, le Conseil d'Etat admet la nécessité de réviser, à titre transitoire, les neuf ordonnances régissant les conditions minimales de reconnaissance des écoles supérieures. Tout en se prononçant favorablement, il appelle de ses vœux la prochaine promulgation de deux ordonnances-cadre sur les écoles supérieures spécialisées (ESS): l'une pour les écoles techniques, artisanales, commerciales et d'arts appliqués, l'autre pour celles de la santé et du social.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/316 63 07
Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel au SFP, 021/316 63 20

Prise en charge garantie pour les élèves exclus de l'école

Suite à une incompatibilité de deux points du règlement d'application de la loi scolaire de décembre 1999 avec d'autres textes légaux, dont la Constitution fédérale, le Conseil d'Etat a décidé de le modifier. La première adaptation oblige le DFJ à s'assurer qu'en cas d'exclusion définitive d'un élève, une prise en charge soit garantie par la famille ou le Service de protection de la jeunesse. La seconde annule l'obligation de mentionner si, lors d'une mise au concours, une candidature interne est pressentie.

Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/316 30 02
Antoine Santschy, adjoint au secrétariat général, 021/316 30 12

18,8 millions au maximum pour la contribution du Canton de Vaud à Expo.02

Le Conseil d'Etat a ratifié l'Exposé des motifs et projets de décrets visant à financer les engagements globaux de l'Etat liés à Expo.02. Deux décrets seront soumis à l'approbation du Grand Conseil: le premier de Fr. 2'000'000.- pour l'organisation de la journée cantonale fixée au 29 juin 2002, le second, au maximum de Fr. 16'800'000.-, pour assurer la sécurité, les aménagements routiers, la protection de l'environnement, des animations, ainsi que toutes les autres mesures à charge du canton.

Michel Cardinaux, préposé aux constructions scolaires, 021/316 30 20
Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/316 30 02

Professions médicales: adaptation à l'Accord sur la libre circulation des personnes

Le Conseil d'Etat n'a pas émis de remarques de fond sur le projet d'ordonnance sur la formation postgrade et la reconnaissance des diplômes et des titres postgrades des professions médicales

mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur. Ce document fait suite à l'adaptation nécessaire du droit fédéral consécutif à l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes. Jusqu'à présent, la délivrance de ces titres ne concernait pas directement les cantons, sauf en cas d'utilisation abusive.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00

DINF

Département des infrastructures

Les modifications de la loi sur les transports publics au Grand Conseil en novembre

Les modifications de la loi cantonale sur les transports publics mises en consultation en juin ont rencontré un accueil globalement positif. Le principe de répartir les déficits non plus par ligne mais par bassin de transport a été bien reçu. Par contre, l'abandon de la péréquation financière pose des problèmes à de nombreuses communes. Le Conseil d'Etat propose une période transitoire de 3 ans au maximum avant de supprimer cette péréquation dans le trafic régional. Décision du Grand Conseil en novembre.

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01
Vincent Kraysenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 73

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Conseil d'Etat met en garde contre l'initiative dite du 18%

Depuis la votation sur les bilatérales, le Conseil d'Etat n'a plus pris de position officielle sur une votation fédérale. Aujourd'hui, considérant la situation sur les plans éthique, sociologique et économique, le Conseil d'Etat recommande aux Vaudois et aux Vaudoises de rejeter l'initiative pour une réglementation de l'immigration (18% d'étrangers) proposée au peuple le 23 septembre prochain. Cette initiative aurait, si elle était acceptée, des conséquences aussi spectaculaires que dramatiques, tant pour les personnes qui se verraient contraintes de quitter le pays, que pour le dynamisme et la prospérité de notre société.

DIRE, Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021/316 40 62
DFIN, Jean Campiche, chef du Service de recherche et d'information statistiques, 021/316 29 40

Mise en consultation du projet de loi cantonale sur l'information

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département des institutions et des relations extérieures à mettre en consultation un projet de loi sur l'information. Ce projet est fondé sur le principe de la transparence,

suisant lequel des informations et documents officiels doivent être fournis d'office ou sur demande des citoyens, à moins que des intérêts publics ou privés prépondérants y fassent obstacle. Plus largement, ce projet vise à donner un fondement législatif à l'action du Conseil d'Etat dans le domaine de la communication.

Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021/316 40 01

Vincent Grandjean, chancelier d'Etat du canton de Vaud, 021/316 40 42

Le Conseil d'Etat est favorable à la création d'une Cour pénale internationale

Consulté par la Confédération au sujet de la ratification du Statut de Rome portant sur création d'une Cour pénale internationale, le Canton de Vaud, se référant à la tradition de notre pays en matière de droit humanitaire, soutient cette ratification. Le Statut de Rome (17 juillet 1998) constitue la base légale d'une juridiction pénale internationale de caractère permanent ayant son siège à La Haye. La Cour sera compétente pour juger des individus à savoir les auteurs de crimes considérés comme touchant "la Communauté internationale dans son ensemble": le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression, ce dernier n'étant point encore défini.

Alain Papaux, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/316 45 45

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Projet de Loi fédérale sur les inégalités frappant les personnes handicapées

Le Conseil d'Etat a approuvé le principe d'une législation spécifique sur l'élimination des inégalités touchant les personnes handicapées. S'il a relevé que l'accessibilité des constructions ou installations nouvelles devait être exigée, il a estimé, en revanche, qu'en cas de coûts disproportionnés, des dérogations devaient être consenties pour les transformations et les délais de mise en conformité. Il s'est prononcé contre l'introduction de droits subjectifs pour les personnes frappées d'une inégalité.

Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/316 52 00

Oui aux principes de la 4ème révision de l'assurance invalidité

Le Conseil d'Etat adhère aux mesures prévues pour la consolidation financière de l'assurance invalidité (AI). Il s'agit de la suppression des rentes complémentaires et des rentes pour cas pénibles, avec un report sur l'aide ciblée que sont les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC AVS/AI). Le Conseil d'Etat regrette toutefois que l'ensemble de la problématique du financement de l'AI ne soit pas traité par cette révision et soit renvoyée à la 11ème révision de l'AVS. D'autre part, il approuve l'introduction

de l'allocation d'assistance qui favorisera l'autonomie et la responsabilisation des personnes handicapées nécessitant une assistance à domicile. Cette allocation d'assistance remplacera l'allocation pour impotent, la contribution aux frais de soins spéciaux pour mineurs impotents et la contribution aux frais de soins à domicile. Le Conseil d'Etat est également acquis à l'instauration de services médicaux régionaux qui devraient garantir une harmonisation des pratiques dans l'octroi des prestations.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 44

Consultation fédérale sur un programme de prévention du tabagisme

Le Conseil d'Etat accepte globalement le projet de prévention du tabagisme 2001-2005 proposé par l'Office fédéral de la santé publique. Les trois axes principaux du programme visent à prévenir la consommation de tabac, à conduire à l'arrêt de la consommation et à protéger contre la fumée passive (inhalation involontaire). Tout en relevant l'importance des trois axes d'intervention, le Conseil d'Etat demande à ce qu'un accent prioritaire soit attribué aux mesures de prévention destinées aux adolescents, car on constate actuellement une forte augmentation du tabagisme chez les jeunes et une baisse de l'âge d'initiation.

Eric Joye, Service de la santé publique, 021/316 42 99

Octroi d'une garantie d'emprunt à la Fondation des EMS Beau-Site à Clarens

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret accordant la garantie de l'Etat et la prise en charge des intérêts d'un emprunt contracté par la Fondation Beau-Site à Clarens pour couvrir le préjudice financier subi du fait d'un accident de chantier qui a eu lieu à l'EMS Montbrillant il y a plusieurs années. La procédure civile pour décider de la couverture du dommage se prolonge et la banque exige une garantie, qui est de la compétence du Grand Conseil, pour le renouvellement de l'emprunt.

Jean-Jacques Gloor, Service de la santé publique, tél. 021/316 42 27

DEC

Département de l'économie

Libre circulation des personnes: le Conseil d'Etat accepte le projet d'Ordonnance

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation fédérale relative à l'Ordonnance sur l'introduction progressive de la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse et la Communauté européenne ainsi que ses Etats membres (OLCP). Il a pris acte que le contenu de l'Accord ne peut plus faire l'objet de discussion. Il souligne néanmoins que la future Ordonnance régissant les statuts des ressortissants d'Etats tiers devra offrir aux cantons des contingents suffisants.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

Pénibilité au travail: le Conseil d'Etat accorde 14 postes aux prisons

Dans le cadre de la démarche «surcharge et pénibilité», le Conseil d'Etat vient d'accorder une nouvelle tranche de 19 postes, dont 14 au Service pénitentiaire.

Le Gouvernement a reconnu des cas aigus de surcharge dans un certain nombre d'entités, et a pris les mesures qui s'imposaient.

Moins dotées en personnel que beaucoup de leurs équivalents européens, les prisons vaudoises ont été atteintes de plein fouet par l'augmentation de la population carcérale et par son évolution, faisant exploser les taux d'occupation des établissements depuis plusieurs années.

La fatigue et la surcharge ont entraîné de nombreuses absences de longue durée qui rendent la gestion du personnel aléatoire; c'est notamment ce qui ressort d'une étude menée par le groupe de travail paritaire (Etat-syndicats) qui a orienté le Conseil d'Etat dans sa réflexion.

L'explosion de la population carcérale est liée à l'arrivée en Suisse d'une criminalité internationale, au marché de la drogue qui se développe et, surtout, à la durée des peines qui se rallonge. Qualitativement, le mélange de cultures et la santé psychique des détenus qui se péjore, en partie à cause d'un transfert de la psychiatrie vers la prison, sont les évolutions les plus marquantes.

Les problèmes de surcharge engendrent des tensions internes, des réductions de prestations, l'impossibilité d'accomplir des tâches vitales qui entraînent des réactions inadéquates.

6 postes de surveillants sont prévus pour le pénitencier de Bochuz, 4 pour les établissements de préventive, 3 pour la prison de la Tuilière et 1 poste pour l'Office d'exécution des peines.

Renseignements complémentaires: André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 01; Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021/316 40 42

Le silence de Lorenz Nussbaumer

Jusqu'au 29 septembre, le Gymnase de la Cité interpelle notre regard sur mille femmes algériennes.

Il y a parfois des questions obsédantes qui ne trouvent pas de réponse en dehors de l'art. En regardant les dessins de Lorenz Nussbaumer, on ne peut s'empêcher de penser à Celan ou à Music. Mais si ces deux témoins sont aussi des rescapés, Lorenz Nussbaumer est, comme la majorité de nous tous, un témoin indirect des atrocités commises dans le monde. Chaque jour apporte son lot d'informations si monstrueuses et si médiatisées qu'elles en deviennent banales. Celles de l'Algérie en particulier, qui ont servi ici de *pré-texte* à la démarche du peintre. L'obsédante litanie des massacres, et leur part de morts anonymes, ont suscité chez l'artiste le profond souci de réagir. Car, dit-il, « nous ne faisons rien, nous ne disons rien ».



strictes: pas plus de dix dessins par jour (sans quoi la systématique et la lassitude prennent le dessus), l'utilisation de l'encre de chine rehaussée de blanc et de rouge. Pas un dessin n'a été mis de côté. On se sent dévisagé par ce cortège, alors que l'artiste n'a jamais esquissé le moindre regard dans ces silhouettes au visage voilé. « Évoquer par le silence le respect de ces êtres au-delà de leur appartenance à l'islam. » Dans le commentaire de sa démarche, Lorenz Nussbaumer met en évidence son œuvre comme expression artistique plutôt que politique. Mille dessins qui, à des lieues de tout discours superflu, inscrivent des milliers de victimes de l'intolérance dans l'éternité. Celle que lui confère notre regard interpellé par un artiste engagé.

Corinne Giroud Caspar

Le silence, Gymnase de la Cité, Lausanne, lu-ve de 9h à 16h.

Une image, mille mots

C'est dans l'esprit de l'aphorisme de Godeard que Lorenz Nussbaumer a « achevé » mille femmes, en respectant des règles très

Aquarelles à Daillens

« Je reproduis sur mon papier tendu, tel un photographe dans son viseur, un morceau de paysage qui a éveillé en moi une émotion, une sensation ». Jean-François Favre – Jieff Favre de son nom d'artiste – expose ses aquarelles à la Grande salle Jean-Villard-Gilles de Daillens vendredi 22 septembre (de 17h30 à 21h30) et samedi 23 septembre (de 10h00 à 17h00).

Cet autodidacte, qui travaille au Service du logement du Département de l'écono-



mie, n'en n'est ni à son premier coup de pinceau, ni à son premier coup de crayon. Durant vingt ans, il a consacré son art au dessin à l'encre de chine, montrant le plus souvent une nature solitaire, résistante et glorieuse, dans laquelle l'Homme a perdu sa place. Ces dessins ont fait l'objet de trois expositions à Lausanne et à Ollon.

Depuis une année, Jieff Favre s'adonne à l'aquarelle, optant pour un style plus paisible, plus classique, teinté d'impressionnisme. « Je fais de la photographie depuis longtemps. Elle m'a donné l'envie de reproduire les couleurs et leurs nuances. J'ai ainsi suivi un cours d'aquarelle avec Gérard Baudat de Morges. »

Au Service du logement, l'artiste s'occupe plus spécialement de l'amélioration du logement de montagne. Ses nombreux déplacements en Pays de Vaud sont pour lui une source d'inspiration continue pour ses aquarelles.

Françoise Cottet

Brouillard de forêts

Expositions

Musée historique de Lausanne. *Architecture de papier. Demeures, églises, monuments: un monde en miniature.*

Jusqu'au 14 janvier 2001.

Théâtre de Grand Champ, Gland.

7^e exposition des peintres et sculpteurs de la Côte. Jusqu'au 30 septembre.

Espace Arlaud, Lausanne. *Regards pluriels sur la bienveillance des enfants:* photographies de Mario del Curto, Anna Kanai, Cathy Karatchian et Philippe Pache. Jusqu'au 29 octobre.

Spectacles

Théâtre de Grand Champ, Gland. *L'Avare* de Molière. Vendredi 29 septembre, 20h30.

Cathédrale de Lausanne. Récital d'orgue d'Heinz Balli, organiste de la cathédrale de Berne. Vendredi 22 septembre, 20h30.

Centre paroissial d'Ouchy. *Kalado*, soirée de danse par Saï Kijima. Vendredi 29 septembre, 20h30.

Conférence

Auditoire César-Roux au CHUV. Conférence publique du Docteur Jean-Daniel Tissot: *Du don du sang à la transfusion sanguine, vers la réduction des risques.* Lundi 25 septembre, 18h30.

Autour de Lausanne Jardins 2000

Outre la réalisation de jardins en milieu urbain, la manifestation lausannoise s'est entourée d'événements artistiques sur le même thème.

L'Orangerie de l'Etablissement horticole de la Bourdonnette expose des photographies documentaires sur les réalisations de l'un des plus grands jardiniers brésiliens, Roberto Burle Marx. Jusqu'au 24 septembre.

La Fondation de l'Hermitage présente l'intervention paysagère conçue par «Grogghuber». Une surprenante installation visible jusqu'au 23 septembre.

La Galerie Espace Flon reçoit les auteurs du jardin roulant (14 wagons fleuris dans des gares de Suisse) avec *Jardins ferroviaires*. Jusqu'au 7 octobre.

Les Archives de la construction moderne proposent *Des floralies aux jardins d'art – Un siècle d'expositions de paysagisme en Suisse*, jusqu'au 15 octobre.

Renseignements: Service de presse et d'information de la Ville de Lausanne, tél. 021/315 25 50.